

L'impact des travaux sur le milieu :

La qualité du lit s'est nettement améliorée. Le « bon » état pour ce paramètre a augmenté de 30% sur la Luire, de 35% sur la Plate et de 80% sur le Gué de la Reine. La recharge granulométrique a permis de diversifier les écoulements et les habitats (photos ci-dessous).



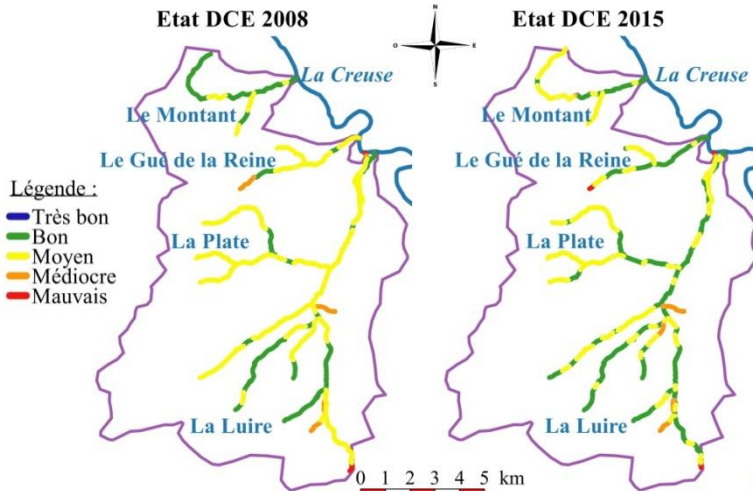
Les travaux de restauration de la continuité écologique sur les 19 ouvrages ont fortement amélioré la libre circulation des poissons et des sédiments.

Les pêches électriques montrent une amélioration du peuplement piscicole. La reproduction de la truite fario a été observée sur certains cours d'eau.

La qualité de la ripisylve a légèrement augmentée car sa croissance est lente.

Un CRE ne peut pas intervenir sur la qualité de l'eau, ce qui explique qu'elle n'a pas évoluée.

En 2015, le « bon » état du linéaire permanent est de 89% sur le Gué de la Reine, 56% sur la Luire, 62% sur la Plate et 91% sur le Montant (figure ci-dessous). Il s'est nettement amélioré mais les efforts restent à poursuivre.



Bilan du Contrat Restauration et Entretien (CRE) des affluents de la Creuse 2008-2012



Le territoire :

Les affluents de la Creuse sont composés du Montant (7 km), du Gué de la Reine (11 km), de la Luire (26 km) et de la Plate (15 km ; figure ci-contre). Ils sont situés dans le Nord-Est du département de la Vienne.

La réglementation :

La Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 impose :

- l'atteinte du « bon » état écologique des eaux d'ici 2015 pour la Luire, la Plate, le Montant et d'ici 2027 pour le Gué de la Reine ;

- le rétablissement de la continuité écologique, c'est-à-dire la libre circulation piscicole et sédimentaire.

Etat Initial des affluents de la Creuse avant les travaux en 2008 :

D'après la réglementation européenne, 80% du linéaire du cours d'eau doit être en « bon » état à la date limite (voir ci-dessus). En 2008, le « bon » état du linéaire permanent était de 9% sur le Gué de la Reine, 26% sur la Luire, 27% sur la Plate et 96% sur le Montant.

Les cours d'eau ont été uniformisés par le recalibrage des années 1960. Il a entraîné :

- un encaissement des berges ;
- une perte d'habitats ;
- une diminution de la dynamique d'écoulements ;
- un déséquilibre du peuplement piscicole (régression de la truite fario).

De nombreux obstacles freinaient la remontée des poissons et bloquaient le transport sédimentaire.

Ces cours d'eau disposaient d'une végétation rivulaire (ripisylve) clairsemée et peu fonctionnelle.

La qualité de l'eau était médiocre en partie due à une pollution azotée (nitrates).

Mise en place du Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE) :

L'entretien des rivières est un devoir qui incombe aux riverains avec le droit de propriété. Il n'était pas souvent réalisé et l'état initial des rivières ne permettait pas le respect des réglementations européennes et nationales.

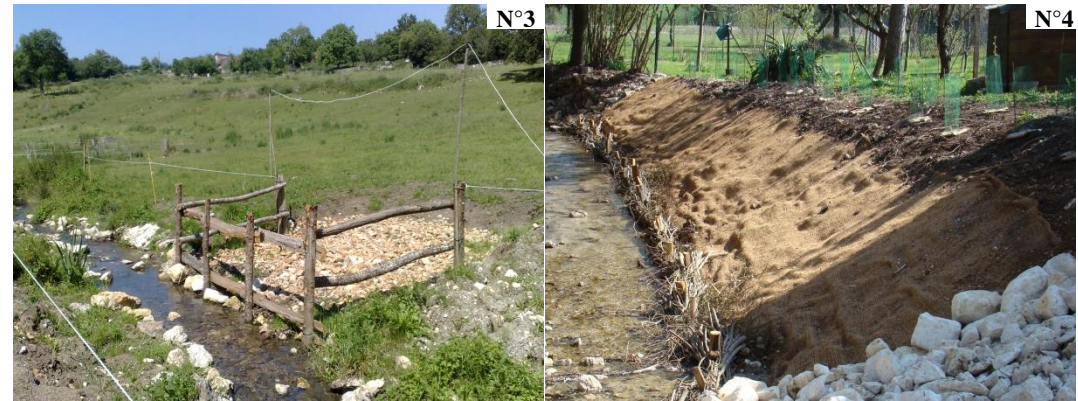
Le CRE réalisé par le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de la Gartempe (SIAG) avait pour but d'améliorer la qualité écologique des affluents de la Creuse. Le SIAG s'est substitué aux propriétaires dans le cadre d'un arrêté de déclaration n°2008/DDAF/SFEE/528.

Le CRE a été signé en 2008 entre le SIAG et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB). Ce qui a permis de monter un programme d'actions afin de réaliser des travaux. De son côté l'AELB s'est engagée à subventionner les actions.

La campagne de travaux :

Les travaux ont été réalisés de 2008 à 2012 dans le but de restaurer les milieux. Ils ont consisté à la mise en place de :

- 39,1 km de restauration de la végétation rivulaire → enlever des encombres et des arbres morts gênant les écoulements ;
- 6,2 km de recharge granulométrique (photo N°1 avant, N°2 après) → apporter des sédiments grossiers au cours d'eau afin de diversifier les écoulements et les habitats ;
- l'aménagement de 17 seuils et de 2 passages à gués → améliorer la continuité piscicole et sédimentaire ;
- 8,5 km de plantation → mettre en place une végétation fonctionnelle ;
- 23,1 km d'entretien de la végétation sur les zones de travaux → préserver un équilibre de la végétation.
- 2,6 km de clôture et de 5 abreuvoirs (photo N°3) → limiter la dégradation du lit ;
- protections de berge en génie végétal (photo N°4) et en enrochement → assurer la protection des biens et des personnes.



Le coût et les subventions :

Les travaux ont coûté 510 175 € HT.

Les subventions ont été attribuées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (46%), le Conseil Général de la Vienne (22%) et la Région Poitou-Charentes (8%). Le reste des dépenses a été pris en charge par la Communauté de Commune Vals de Gartempe et Creuse (CCVGC) par le biais du SIAG (24 %).

L'évaluation des travaux à la fin du CRE :

Le bilan des travaux s'est déroulé en 3 phases :

- une comparaison financière, technique et quantitative des différentes actions ;
- une prospection sur le terrain dans le but d'analyser l'évolution du milieu (berges, végétation rivulaire, lit, continuité écologique et peuplement piscicole) ;
- une enquête afin d'obtenir l'opinion de la population sur le CRE.

L'avis de la population :

Un questionnaire a été distribué dans chaque boîte aux lettres des communes concernées.

La population est majoritairement satisfaite des travaux. Elle les trouve bénéfiques pour le milieu. Les pêcheurs témoignent que les travaux ont apporté « *de plus beaux parcours de pêche* » et ils ont observé une « *amélioration du milieu aquatique* » sur les 4 cours d'eau.

La poursuite des travaux est demandée par 65% de la population (figure ci-contre).

